



Résiliation assurance

Par Lebfa

Bonjour

Je viens d'apprendre que je suis résiliée de mon assurance pour la fin d'année suite à un sinistre non responsable fin 2019. Je vais devancer cette résiliation avec la loi Hamon pour mon véhicule et habitation. Par contre j'ai une assurance juridique, la loi Hamon ne concerne pas cette assurance. Merci de me donner la démarche à suivre pour éviter que ce contrat me pénalise. Cordialement.

N. Lebarbey

Par Suisse1291

Bonjour,

Si vous avez déjà reçu les LR de résiliation des contrats, rien d'autre à faire. Par contre, pour résilier votre contrat "protection juridique" vous adressez une LR à votre Compagnie d'assurance mais cette LR doit arriver sur son bureau AVANT le début des 2 mois de préavis. Dans votre cas vous n'avez aucun motif à donner à votre demande de résiliation.